

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Contribution à la solidarité internationale en faveur des Philippines

Mesdames, Messieurs,

Le typhon Haiyan a frappé les Philippines laissant dans son sillage des milliers de victimes. Sans eau potable, nourriture, abris ou soins, les victimes de la catastrophe ont besoin d'une aide humanitaire, qui se déploie dans des conditions difficiles. L'association Cités-Unies France a été saisie par plusieurs de ses adhérents pour ouvrir un fonds d'urgence. L'objectif est d'apporter une aide dans la phase de réhabilitation des villes et des services publics détruits, en collaboration avec les collectivités concernées. Un compte bancaire a été créé. Il peut être abondé par toute collectivité locale désireuse de répondre à cet appel. Le déploiement des actions est organisé en liaison avec le secrétariat mondial de l'organisation mondiale des collectivités (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et sa section régionale Asie-Pacifique (ASPAC). Selon les règles fixées par le Bureau exécutif de Cités-Unies France, la gestion de ce fonds se fera par un comité conjoint des donateurs.

La commune de Châtellerault (adhérente à Cités-Unies France) pourrait manifester son soutien collectif aux populations des Philippines, en intervenant au plan local. Une contribution de 2000€ au fonds mis en place est proposée.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée et à l'aide humanitaire d'urgence;

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°3 du 24 janvier 2013 et son annexe approuvant le budget primitif pour 2013, dont les crédits inscrits aux comptes 6574 (subventions aux personnes physiques et morales),

CONSIDÉRANT l'intérêt collectif qui s'attache à l'apport d'un soutien aux Philippines après le passage du typhon Haiyan,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer à l'association Cités Unies France une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € pour le « fonds Solidarité avec les Philippines ».

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le compte budgétaire 048.1/6574/4400 de l'exercice 2013.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 17/12/2013 n° 8049

Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER